

AVIS

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE - COMMUNE DE LÉGLISE (Belgique)- Projet de catégorie B (soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

Demandeur : STORM 47 srl, Borsbeeksebrug 22, 2600 Antwerpen

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Léglise, Neufchâteau, Chiny, Étalle, Tintigny, Habay.

Objet : Demande de permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation de 3 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 7,2 MW sur le territoire de la commune de Léglise entre Léglise et Mellier au sud de l'autoroute A4/E25.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-3 et suivants du Code de l'Environnement, la population est conviée à la réunion d'information qui se tiendra :

mercredi 8 octobre 2025 à 19h00 à la salle « La Maison des Graviers », Rue de la Gare à Mellier 6860 Léglise

La réunion d'information préalable a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Le développement du projet est confié à Storm 47 srl. L'étude d'incidences sur l'environnement est réalisée par le bureau d'études agréé CSD Ingénieurs, avenue Prince de Liège 72, B-5100 Namur.

La réunion sera enregistrée. L'enregistrement et les supports de la réunion seront consultables dès le surlendemain de la réunion et jusqu'à l'échéance d'un délai de 15 jours à la Commune de Léglise sur rendez-vous et à distance à l'adresse :

<https://www.storm.be/fr/parcs-eoliens/Léglise>

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant les projets, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit à la Commune de Léglise, en y indiquant ses nom et adresse, et en envoyant une copie à Storm 47 srl, qui la communique sans délai à l'auteur d'étude d'incidences.

Toute demande d'informations peut être adressée par courrier ou par mail à Storm 47.

En vertu de l'article 83, alinéa 3, 1° du décret relatif au permis d'environnement, le présent avis vaut appel à manifestation d'intérêt à participer au projet éolien émis à l'attention des citoyens. Les informations et modalités de participation peuvent être obtenues à l'adresse <https://www.storm.be/fr/participation-citoyenne> ou sur demande par courrier à Storm 47 srl. Les manifestations d'intérêt peuvent se faire jusqu'à 15 jours après la RIP sur le site <https://www.storm.be/fr/parcs-eoliens/Léglise> ou par courrier à Storm 47 srl, en mentionnant vos nom, adresse et l'investissement souhaité (de 125 à 3.000 € par membre de la famille).

Adresses et contacts :

- Commune de Léglise, Administration communale de Léglise, Rue du Chaudfour 2, 6860 Léglise - Aménagement du territoire, Urbanisme & Environnement - orphise.perleau@communeleglise.be - 063/43.00.02
- Storm 47 srl, Borsbeeksebrug 22, 2600 Antwerpen - info@storm.be - 03/210.07.20 - M. Jean Beaujean